



Nom de l'école :	École secondaire Cap-Jeunesse
Nom de la direction :	Patrick Blanchette
Nom de la personne-ressource :	Jérôme Ste-Marie
<p>CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCOLE :</p> <p>École primaire : <input type="checkbox"/></p> <p>École secondaire : <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Nombre d'élèves : 1256</p> <p>Nombre d'élèves EHDA : 104</p> <p>École spécialisée : <input type="checkbox"/></p> <p>École régulière : <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Types de clientèles : Une quarantaine de classes régulières de la première à la cinquième secondaire dont une concentration en hockey (huit groupes) Seize groupes d'Adaptation scolaire (TSA, DI et PFAE)</p> <p>Particularités : (ex. : lieu physique, quartier, indice de défavorisation) L'École secondaire Cap-Jeunesse se trouve dans un quartier résidentiel. La grande particularité de l'école est la qualité de ses infrastructures sportives. On y retrouve un aréna, une piscine, deux grands gymnases, une palestre, des terrains de tennis, un terrain de soccer, un terrain de balle aux pieds, des terrains de volley ball et un grand boisé arrière vient border la partie ouest de l'école. L'indice de défavorisation de l'école Cap-Jeunesse est de 6.</p>	<p>NOMS DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL : 2018-2019</p> <p>* Coordonnateur * : Jérôme Ste-Marie</p> <p>Membres de l'équipe de travail : Michèle Céclier, Gina Minville, Isabelle Hébert, Martin Tremblay, Patrick Blanchette, Lucie-Maude Marcotte, Diane Villeneuve.</p> <p>Mandat de l'équipe de travail : Actualisation du plan de lutte à l'intimidation et la mise en place des stratégies identifiées par le milieu.</p> <p>Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence s'inspire des valeurs provenant du projet éducatif (en préparation) de notre l'école. Il s'inscrit également dans la poursuite de nos objectifs décrits à l'intérieur des conventions de partenariat et des conventions de gestion et de réussite éducative, plus précisément, à l'atteinte du but 4 amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements.</p> <p>Valeurs provenant de notre projet éducatif(En écriture 2018-2019) :</p> <p>Communication, Respect, Persévérance</p> <p>AUTRES INFORMATIONS :</p> <p>Date de mise à jour du plan de lutte : novembre 2018 Date de l'évaluation du plan de lutte : Juin 2018</p> <p>* Date d'approbation par le conseil d'établissement * : 22 novembre 2018</p>



Priorités 2017-2018

- DÉVELOPPER ET COMMUNIQUER DES ACTIVITÉS DE PRÉVENTION EN COLLABORATION AVEC LES ÉLÈVES DE NOTRE ÉCOLE. (À VOIR AVEC DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉLÈVES.
- BÂTIR UN CODE DE CIVILITÉ EN LIEN AVEC NOS VALEURS SCOLAIRES ET LES DIFFUSER DANS L'ÉCOLE.
- REVOIR NOTRE PROTOCOLE D'INTERVENTION D'UN ÉVÈNEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE:
- ATELIERS AVEC LE PERSONNEL EN LIEN AVEC LA COMPRÉHENSION D'UN ACTE D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE.
- IDENTIFIER DES STRATÉGIES D'INTERVENTION EN LIEN AVEC CE TYPE D'INCIDENT ET RÉFLEXION COMMUNE SUR LE CLIMAT SCOLAIRE DE NOTRE ÉCOLE.
- RÉFLEXION SUR L'AMÉNAGEMENT SCOLAIRE.
- REVOIR LE CODE DE VIE DE NOTRE ÉCOLE.
- REFAIRE UNE ANALYSE DE SITUATION SUR LE CLIMAT SCOLAIRE DE NOTRE ÉCOLE.
- REVOIR LE PLAN DE SURVEILLANCE CONCERTÉ.

Priorités 2018-2019

- POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE PRÉVENTION EN COLLABORATION AVEC LES ÉLÈVES DE NOTRE ÉCOLE. (À VOIR AVEC DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉLÈVES.)
- RENFORCER LA CIVILITÉ EN LIEN AVEC NOS VALEURS SCOLAIRES ET LES DIFFUSER DANS L'ÉCOLE.
- IDENTIFIER DES STRATÉGIES D'INTERVENTION EN LIEN AVEC CE TYPE D'INCIDENT ET RÉFLEXION COMMUNE SUR LE CLIMAT SCOLAIRE DE NOTRE ÉCOLE.
- MAINTENIR UN REGARD RÉFLEXIF SUR L'AMÉNAGEMENT SCOLAIRE AFIN DE RÉDUIRE LES ZONES DE RISQUE
- EN LIEN AVEC LES RÉSULTATS DU QES, INTERVENIR PLUS FRÉQUEMMENT SUR LES ÉCARTS VERBAUX ENTRE ÉLÈVES.
- ANALYSER LES EFFETS DU NOUVEAU PLAN DE SURVEILLANCE.



1. UNE ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ÉCOLE AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

Analyse	2017-2018-2019
<p>Suite au portrait fait en regard de la violence à l'école et des mesures actuelles mises en place, quelles sont les informations importantes à retenir pour notre école?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annexer votre portrait de situation à ce document • Les outils pour vous aider se retrouvent dans le fichier <u>étape 1</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • Différents sondages prévus pour l'autoportrait de notre école. <p>Un sondage en ligne visant à dresser le portrait de ce qui se vit à l'école par rapport à l'intimidation et la violence a été proposé aux élèves entre le 11 septembre et le 30 octobre 2014. Celui-ci s'est déroulé au local informatique en présence d'un enseignant.</p> <p>Sur l'ensemble de nos élèves, 80 élèves ont répondu au questionnaire. (Voir les résultats complets dans les documents joints au plan de lutte)</p> <p>À retenir :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une grande majorité d'élèves déclarent se sentir en sécurité à l'école 2. Un faible pourcentage d'élèves nomment vivre ou faire vivre de l'intimidation dans les derniers mois. Principalement des rumeurs et des ragots 3. Les endroits les plus susceptibles dans notre école où les élèves nomment vivre l'intimidation : Couloirs, vestiaires, toilettes, autobus. 4. Les élèves disent voir et vivre ce type de comportement dans le cyberspace <p><i>(Le portrait de situation devra être refait pour 2018)</i></p> <p>Nous avons choisi le Questionnaire sur l'environnement socioéducatif de Michel Janosz. Cet outil vise à fournir un portrait global du potentiel éducatif de l'école, c'est-à-dire de sa capacité à répondre aux besoins des élèves en matière d'apprentissages scolaires et sociaux. Plus spécifiquement, il permet de cibler les zones de forces et de vulnérabilités de l'environnement socioéducatif et de soutenir la réflexion de l'équipe-école dans l'élaboration de son plan d'action, son projet éducatif et de son plan de lutte à l'intimidation. Le sondage a été répondu par près de 1000 élèves de notre école et près de 75% du personnel de notre école. La communication de l'analyse des résultats par le groupe de chercheurs est pour septembre 2018.</p>



2. LES MESURES DE PRÉVENTION VISANT À CONTRER TOUTE FORME D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE MOTIVÉE, NOTAMMENT, PAR LE RACISME, L'ORIENTATION SEXUELLE, L'IDENTITÉ SEXUELLE, L'HOMOPHOBIE, UN HANDICAP OU UNE CARACTÉRISTIQUE PHYSIQUE

	2017-2018-2019
<p>Voici les mesures universelles de prévention qui seront mises en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les outils pour vous aider se retrouvent dans le fichier <u>étape 2</u> 	<p>Plusieurs pistes d'action ont été définies.</p> <ul style="list-style-type: none"> Ateliers avec le personnel sur les pratiques gagnantes en éducation. Thème 2017-2018, <i>La bienveillance</i>. Thème 2018-2019, <i>La gestion des comportements au secondaire, ça s'apprend!</i> Groupe Intericap; Ce groupe travaille à la mise en place d'action communautaire dans notre milieu. On y retrouve souvent des jeunes pour qui l'adaptation au secondaire est plus difficile. Briser l'isolement de ceux-ci et permet de développer un sentiment d'appartenance. Atelier de sensibilisation sur le phénomène sexto : Suite à un projet pilote du service de police de St-Jérôme, le thème des rencontres était orienté sur les pratiques à risque : Les sextos) De plus, toujours en lien avec ce projet, une nouvelles procédure a été proposée aux écoles de notre commission scolaire dans le traitement de ces évènements : Tous les groupes de première secondaire rencontrés Ateliers sur les pratiques à risques dans le cyber espace en lien avec la sexualité. Rencontre des équipes de hockey de notre école. (clientèle à risque.) <i>Policier éducateur</i> Projet du conseil d'élèves pour des ateliers en lien avec le thème de l'intimidation et la civilité. Présentation de l'outil « réfléchis quand tu publies.ca ». Cet outil permet aux témoins des commentaires inappropriés sur les plates-formes électroniques de poser un geste de sensibilisation auprès des individus auteurs de ce type de commentaires. Dans l'atelier est aussi intégré le test trois passoires. « animé autrefois par l'AVSEC de notre école » (outil de communication et de réflexion) : En cours de production <p>Activité école en début d'année sur le code de vie (activité sur le civisme); La direction et responsable en encadrement rencontreront en début d'année l'ensemble des élèves pour bien définir les attentes de l'école envers ceux-ci. Présentation de l'équipe d'aide à l'élève. Pas fait au début 2017-2018. Revoir la pertinence.</p> <p>Plusieurs exemples de thèmes :</p> <ol style="list-style-type: none"> Un environnement sain et sécuritaire.(code de civilité) La réussite pour tous. L'assiduité scolaire. Communication des règles de vie de l'école

**(Reconduit en 2018-2019)**

- Mise en place la mesure de restriction de territoire pour les élèves de secondaire 1 en 2017. Cette mesure sera effective pour août 2017.
 - Achat de table et de jeux prévu
 - Embauche d'un technicien en loisir pour animer les midis et agir à titre de personne influente.

Nous observons que la mesure semble créer de nouvelles habitudes chez nos élèves dans l'appropriation des espaces de notre école. Aire de jeux, diner mezzanine, participation aux activités à la place d'accueil.

- Révision du code de vie de notre école. C'est travaux ont été le chantier majeur de l'année 2017-2018. La version travaillée et proposée par le comité repose sur trois grandes valeurs identifiées par le personnel soit, Le respect, l'engagement et la responsabilité. Notre nouveau code de vie a pour objectif d'être simplifié pour en faciliter la compréhension et, par conséquent, l'application de ce dernier. Voté au conseil d'établissement en mars 2018.
- Application du nouveau plan de surveillance pour nos enseignants. Pairage des adultes au moment de la surveillance et disponibilité de communicateurs mobiles au besoin pour les urgences. Redéfinition des zones de surveillance pour optimiser les ressources disponibles. Évaluation des mesures à la fin 2019.
- Ajout de systèmes de caméra de surveillance en 2018. Deuxième phase en 2019 à l'étage.
- Poursuite du travail en lien avec la civilité à l'école. Cette réflexion s'attache aux travaux et les grands objectifs du projet éducatif à venir. 2018 à 2023



3. LES MESURES VISANT À FAVORISER LA COLLABORATION DES PARENTS À LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE ET À L'ÉTABLISSEMENT D'UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE

Voici les mesures de collaboration qui sont prévues : revue en 2016-2017

- Les outils pour vous aider se
- retrouvent dans le fichier [étape 3](#)

Les jeunes, les parents et les membres du personnel scolaire peuvent, tous ensemble, contribuer au climat sécuritaire, positif et bienveillant de l'école.

La collaboration entre l'école et la famille nécessite une relation de confiance, le respect mutuel, l'acceptation, l'égalité, l'ouverture et l'écoute. Le fait de travailler ensemble permet d'atteindre des objectifs communs tels que le bien-être et la réussite éducative de l'enfant.

Actions que l'école peut poser pour favoriser la collaboration avec la famille

- Informer la famille :
 - en transmettant aux parents le document Plan de lutte de l'école et l'évaluation de celui-ci;
 - sur les différents mécanismes en place à l'école et à la commission scolaire pour accompagner les parents à la suite d'un événement de violence ou d'intimidation.
- Rassurer la famille :
 - Lors d'un événement de violence ou d'intimidation, l'école s'occupe de la situation selon le protocole établi.
- Impliquer la famille :
 - dans la recherche de solutions pour son enfant.
- Soutenir la famille :
 - en lui donnant de l'information lorsqu'un enfant est impliqué dans une situation de violence ou d'intimidation;
 - en la dirigeant vers une personne-ressource de la commission scolaire ou vers des ressources externes, au besoin.

Actions que le parent peut poser pour favoriser la collaboration avec l'école.

- Offrir du soutien à son enfant;
- Informer l'école et collaborer avec celle-ci;
- Aller chercher des ressources, si nécessaire;
- Assurer un suivi auprès de son enfant;
- Informer l'école de tout changement chez son enfant



4. LES MODALITÉS APPLICABLES POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT OU POUR FORMULER UNE PLAINTE CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE ET, DE FAÇON PLUS PARTICULIÈRE, CELLES APPLICABLES POUR DÉNONCER UNE UTILISATION DE MÉDIAS SOCIAUX OU DE TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION À DES FINS DE CYBERINTIMIDATION

Voici les modalités qui sont prévues :

- Les outils pour vous aider se retrouvent dans le fichier étape 4
- S'assurer d'actualiser le code de vie afin de répondre aux encadrements de la loi 19

Trajectoire en lien avec un incident d'intimidation ou d'un conflit. Document de référence en annexe. (2016)

Pour toutes situations d'intimidation vécues par l'élève, ce dernier pourrait s'adresser à n'importe quel adulte de l'école. Ou encore, écrire un message à une adresse courriel où l'élève peut dénoncer tout acte de violence ou d'intimidation de façon anonyme. Celle-ci est accessible en affichage dans notre école. jenparleacap@csrdsn.qc.ca

Toute situation concernant un acte d'intimidation sera communiquée au responsable en encadrement de l'École secondaire Cap-Jeunesse, soit M. Jérôme Ste-Marie. 450-436-1858, poste 6007 ou stemariej@csrdsn.qc.ca

Tout élève qui est ou se croit victime d'intimidation ou de violence sera rencontré par un intervenant afin de lui permettre de faire part de la situation qu'il vit. Dès ce moment, l'élève est installé en retrait et ce, en toute confidentialité.

L'élève impliqué dans un geste d'intimidation sera immédiatement placé au local de retrait et rencontré afin de procéder à l'évaluation de la situation.

- Modalités pour effectuer une consignation (documentation) de l'acte : Un registre d'intervention est mis en place pour l'année 2013-2014. L'outil de consignation de la commission scolaire Rivière du Nord. (Mémo)

Tout acte de violence ou d'intimidation ainsi que les interventions et les suivis en lien avec l'acte doivent être documentés et consignés

Renseignements devant être documentés :

1. Les acteurs (victimes, intimidateurs, témoins)
2. La description sommaire des événements
3. Des précisions sur les lieux de l'évènement
4. La description du suivi effectué auprès de la victime et de ses parents et auprès de l'auteur et de ses parents
5. La description des sanctions et des mesures de réparation imposées



5. LES ACTIONS QUI DOIVENT ÊTRE PRISES LORSQU'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE EST CONSTATÉ PAR UN ÉLÈVE, UN ENSEIGNANT, UN AUTRE MEMBRE DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE OU PAR QUELQUE AUTRE PERSONNE.

Décrire les actions de l'école qui seront réalisées pour assurer des interventions de sanction adéquates et des mesures éducatives efficaces.

Tout adulte intervenant dans une situation d'acte d'intimidation devra :

- Assurer un climat de confiance durant les interventions
- Signaler à l'élève qu'il y a eu des actes d'intimidation et lui demander sa version des faits.
- Aider l'élève à reconnaître sa part de responsabilité dans la situation
- Signifier clairement à l'élève que les actes d'intimidation ou de violence sont inacceptables et qu'ils doivent cesser
- Signaler au responsable en encadrement

Le responsable en encadrement et/ou la direction intervenant dans une situation d'acte d'intimidation devra :

- Appliquer les conséquences de façon immédiate, équitable, cohérente, personnalisée et selon la sévérité et la fréquence du geste ou des gestes posés.
- Rappeler le code de vie et les conséquences possibles en cas de récidives
- Communiquer avec les parents
- Maintenir le lien avec l'élève malgré les récidives.
- Impliquer l'élève dans la recherche de solutions.
- Amener l'élève à réparer les torts causés.



6. LES MESURES VISANT À ASSURER LA CONFIDENTIALITÉ DE TOUT SIGNALEMENT ET DE TOUTE PLAINTE CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

	2017-2018-2019
<p>Voici les mesures de confidentialité qui sont prévues :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les outils pour vous aider se retrouvent dans le fichier <u>étape 6</u>	<p>Lors d'une dénonciation, l'intervenant installe l'élève dans un endroit isolé où il sera rencontré rapidement sans la présence d'autres élèves.</p> <p>Assurer la confidentialité des témoins : En tout temps, assurer à l'élève la confidentialité des éléments apportés mettant en lumière des informations liés à l'acte d'intimidation.</p> <p>Toutes les informations en lien avec les interventions seront consignées dans l'outil mémo fourni par la commission scolaire.</p>



7. LES MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT OFFERTES À UN ÉLÈVE VICTIME D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE AINSI QUE CELLES OFFERTES À UN TÉMOIN OU À L'AUTEUR DE TEL ACTE

Protocole en lien avec des incidents d'intimidation et de violence

Actions que l'école peut poser :

Auprès de l'élève auteur de l'acte :

- 1) Arrêter le comportement.
- 2) Assurer un climat de confiance, établir un lien.
- 3) Évaluer la détresse de l'élève.
- 4) Aider l'élève à reconnaître sa part de responsabilité.
- 5) Appeler ou rencontrer les parents.
- 6) Exiger un geste de réparation ou de rétablissement.
- 7) Rencontrer la direction.
- 8) Imposer un arrêt d'agir, une suspension interne.
- 9) Proposer un suivi avec un TES.
- 10) Élaborer un plan d'action.
- 11) suspendre l'élève à l'externe.
- 12) Demander une intervention policière.

Mesures disciplinaires :

Élément opérationnel du plan de lutte.

Auprès de l'élève victime de l'acte :

- 1) Établir un lien avec l'élève:
 - Accueillir chaleureusement.
 - Écouter activement.
 - Faire ventiler les émotions.
 - Assurer un climat de confiance pendant les interventions / Assurer la confidentialité.
- 2) Évaluer la détresse de l'élève.
- 3) Soutenir, valoriser la dénonciation.
- 4) L'informer de suivi.
- 5) Rencontrer les parents ou communiquer avec eux.
- 6) Référer l'élève à une personne ressource ou à des services.
- 7) L'informer du suivi.



8. LE SUIVI QUI DOIT ÊTRE DONNÉ À TOUT SIGNALEMENT ET À TOUTE PLAINTE CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE



Voici les modalités de signalement qui sont prévues :

Victime :

- *Le responsable en encadrement* à la responsabilité d'informer les acteurs qui œuvrent auprès de la victime pour que ceux-ci puissent être à l'affut de toutes situations potentielles d'intimidation. De plus, le responsable en encadrement à la responsabilité de voir à ce que des services puissent être offerts à l'élève victime (pairs médiateurs, groupe pour les habiletés sociales, psychoéducation, policiers éducateurs, etc.)
- *L'intervenant de niveau* aura la responsabilité de faire le suivi auprès de l'élève. Ce dernier doit s'assurer de noter dans le dossier de l'élève toutes les interventions faites par celui-ci concernant l'élève victime d'intimidation. De façon périodique, il devra rencontrer l'élève et aussi faire une relance auprès des parents de celui-ci.

Auteur:

- Le responsable en encadrement à la responsabilité du suivi de l'encadrement (gradation des interventions) concernant l'élève intimidateur tout au long de son passage dans notre école. Il a aussi la responsabilité d'offrir des services d'aide à l'élève pour minimiser le risque de récurrence. (psychoéducation, protection de la jeunesse, policiers éducateurs, services externes, etc.) De plus, il devra faire rapport à la **direction générale de l'école** du suivi fait pour ces élèves.
- *L'intervenant de niveau* aura la responsabilité de faire le suivi auprès de l'élève. Ce dernier doit s'assurer de noter dans le dossier de l'élève toutes les interventions faites par celui-ci concernant l'élève victime d'intimidation. De façon périodique, il devra rencontrer l'élève et aussi faire une relance auprès des parents de celui-ci.

Signature de la direction d'école :		Date : 26 nov. 2018.
Signature de la personne-ressource:		Date : 26 novembre 2018
Signature de la présidence CÉ :	Charlène Bouchard	Date : 26 novembre 2018